

⑬



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

⑪

Numéro de publication:

0 159 951
A1

⑫

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

⑳

Numéro de dépôt: 85420048.2

㉑

Int. Cl.⁴: **A 62 C 7/00**

㉒

Date de dépôt: 15.03.85

㉓

Priorité: 16.03.84 FR 8404610

㉔

Demandeur: **Société Anonyme dite: "SOTEXPRO", 5 rue de la République, F-42360 Panissieres (FR)**

㉕

Date de publication de la demande: 30.10.85
Bulletin 85/44

㉖

Inventeur: **France, Michel, Chemin Grand-Croix, Chazelles sur Lyon (Loire) (FR)**

㉗

Etats contractants désignés: **BE CH DE FR GB IT LI NL**

㉘

Mandataire: **Maureau, Philippe et al, Cabinet Germain & Maureau Le Britannia - Tour C 20, bld Eugène Déruelle, F-69003 Lyon (FR)**

㉙

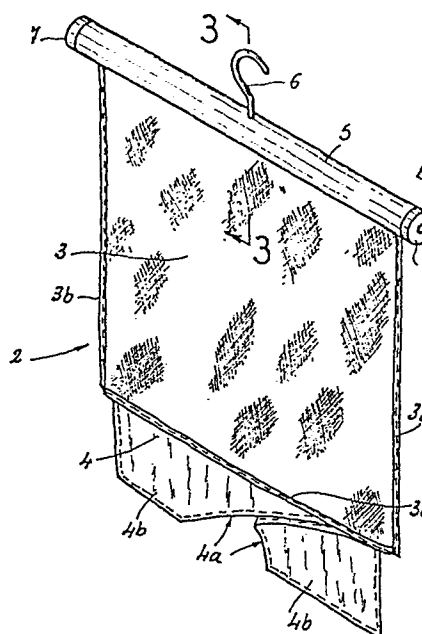
Couverture anti-feu.

㉚

Cette couverture anti-feu est du type comprenant un conteneur (3) dans lequel est rangée la couverture (4).

Selon l'invention, le conteneur (3) dans lequel est rangée la couverture (4) est ouvert à son extrémité inférieure (3c).

Selon l'invention, la couverture anti-feu (4) est maintenue à l'extrémité supérieure (3a) de ce conteneur par des moyens de type à pince (5).



EP 0 159 951 A1

COUVERTURE ANTI-FEU

La présente invention a pour objet une couverture anti-feu destinée à être placée dans les lieux où les risques d'incendie sont élevés et notamment dans les endroits où sont utilisés des produits inflammables (restaurants, cuisines, hôtels, laboratoires, hôpitaux...etc). Cette couverture doit être constamment disponible et pouvoir être décrochée et utilisée rapidement en cas de besoin.

De nombreuses couvertures anti-feu sont déjà connues actuellement. Ces couvertures sont, en général, pliées et rangées soit dans un boîtier ou support associé à des moyens d'ouverture rapide (volets s'ouvrant vers le bas comme dans le FR-A-1 230 591, moyens à ressorts...) et permettant de déployer rapidement cette couverture, soit, comme dans le FR-A-2 149 143, dans un sac formant housse fermé à son extrémité inférieure et muni à cette extrémité d'un dispositif de fermeture, des attaches fixées à la couverture, passant à travers ce dispositif de fermeture, de façon qu'une traction exercée sur ces attaches provoque l'ouverture de ce dispositif et l'extraction de la couverture du sac.

Dans encore un autre type de dispositif, la couverture anti-feu pliée est fixée au fond d'un boîtier par des moyens de type à pressions, bandes collées...etc, et est décrochée de ce boîtier par simple traction sur un de ses coins libres replié au centre de celle-ci.

L'objet de la présente invention est une couverture anti-feu du type comprenant un sac en forme de housse dans lequel est rangée la couverture. Selon l'invention, le sac est ouvert à son extrémité inférieure et la couverture anti-feu est maintenue à l'intérieur de ce sac par des moyens de type à pince agissant sur elle à travers l'extrémité supérieure du sac, des moyens étant prévus pour suspendre le sac par son extrémité supérieure indépendamment de la couverture.

En cas de besoin, il suffit de saisir la couverture par l'ouverture du sac et de la tirer vers le bas pour l'extraire de celui-ci.

Avantageusement, les moyens de type à pince sont formés par un tube de longueur sensiblement égale à la largeur de la couverture pliée, et montrant une fente longitudinale de largeur inférieure à la double épaisseur du sac augmentée de celle de la couverture pliée dedans.

Avantageusement aussi, les moyens prévus pour suspendre le sac par son extrémité supérieure indépendamment de la couverture,

sont formés d'une part par une tige rigide passée le long de cette extrémité supérieure du sac et dont chaque extrémité est introduite dans le trou d'un capuchon fermant une extrémité du tube et, d'autre part, par au moins un crochet disposé à l'opposé de la fente du tube.

5 Ces moyens peuvent également être formés par une ficelle passée le long de l'extrémité supérieure du sac et dont les deux extrémités sont nouées ensemble.

Le sac peut alors être suspendu par la ficelle et le crochet être supprimé.

10 De toute façon, l'invention sera bien comprise et d'autres caractéristiques seront mises en évidence à l'aide de la description qui suit en référence au dessin schématique annexé montrant à titre d'exemples non limitatifs deux formes d'exécution de la couverture anti-feu selon l'invention :

15 Figure 1 en est une vue en perspective, selon une première forme de réalisation ;

Figure 2 en est une vue en perspective éclatée,

Figure 3 est une vue en coupe selon 3-3 de figure 1,

20 Figure 4 est une vue similaire à la figure 1 d'une seconde forme de réalisation ;

Figure 5 est une vue en perspective partielle similaire à figure 1 d'une troisième forme de réalisation.

Le dispositif anti-feu (2) montré à la figure 1 se présente extérieurement sous la forme d'un sac (3) en forme de housse, dans lequel
25 est rangée la couverture anti-feu (4), maintenu dans un tube cylindrique (5) et apte à être suspendu par un crochet (6).

Le sac (3) est fermé à son extrémité supérieure (3a) et sur chacun de ses bords latéraux (3b). Son extrémité inférieure (3c) est ouverte. Le sac (3) peut être en un matériau quelconque, de préférence
30 ininflammable, et n'a notamment pas besoin d'avoir une résistance mécanique particulière puisqu'il sert simplement de protection à la couverture (4) et n'a pas de rôle de support. Il peut être transparent ou opaque, de forme carrée, rectangulaire ou autre.

La couverture anti-feu (4) est en un matériau à l'épreuve du
35 feu à titre permanent tel que le tissu de verre. Elle est de préférence carrée ou rectangulaire et présente à une extrémité des découpes (4a) de façon à former deux languettes (4b) destinées à être en saillie par

rapport au sac (3) lorsque la couverture (4) est rangée dans celui-ci. Ces languettes (4b) facilitent la préhension de la couverture (4) en cas de besoin et son extraction du sac (3).

Le tube cylindrique (5) présente une fente longitudinale (5a) diamétralement opposée au crochet (6), de largeur inférieure à l'épaisseur du sac (3) augmentée de celle de la couverture (4) pliée dans ce sac. Ce tube (5) est réalisé en un matériau suffisamment rigide pour pouvoir pincer la couverture (4) pliée dans le sac (3) et introduite dans sa fente (5a), et à l'y maintenir lorsque le sac (3) est suspendu par le crochet (6) (Cf. Figure 3).

Le tube cylindrique (5) est fermé à chacune de ses extrémités en bout par un capuchon (7) de forme complémentaire. Chaque capuchon (7) présente une semelle circulaire (7a) de même diamètre que le diamètre extérieur du tube (5) et un tenon (7b) cylindrique de même diamètre que celui intérieur du tube (5) et apte à être introduit dans ce tube. Dans l'exemple du dessin, ce tenon (7b) est cylindrique, mais il va de soi qu'il pourrait avoir une toute autre forme (section triangulaire...etc).

Un trou débouchant (7c) est ménagé dans chaque capuchon (7). Une tige rigide (8), légèrement plus longue que le tube (5), traverse celui-ci ainsi que l'extrémité supérieure (3a) du sac (3) introduit dans ce tube (5), comme montré à la figure 3. Cette tige (8) est ensuite introduite par chacune de ses extrémités dans le trou (7c) de chacun des capuchons (7) fermant le tube (5) et est donc rendue de cette façon solidaire de celui-ci. Cette tige (8) permet de maintenir le sac (3) dans le tube (5), suspendu par le crochet (6) et donc de maintenir le sac solidaire du tube, lorsque la couverture (4) est retirée du sac (3) et que l'épaisseur de celui-ci ne lui permet plus d'être pincé par le tube (5).

Une ou les deux extrémités de la tige (8) peuvent être filetées afin d'être vissées dans un taraudage correspondant du trou (7c), et de parfaire la liaison tige-capuchon.

Dans l'exemple de la figure 4, le dispositif anti-feu (2) selon l'invention, c'est-à-dire la couverture anti-feu (4) rangée dans le sac (3), est lui-même protégé par un boîtier métallique rigide. Ce boîtier est formé par une enveloppe métallique (10), constituée par exemple par une feuille de tôle pliée en U.

L'enveloppe métallique (10) comprend deux parois latérales

11) formant les ailes du U, et une paroi frontale (12). Elle est ouverte à ses deux extrémités supérieure et inférieure respectivement (10a,10c), et ne présente pas de fond.

5 Chaque paroi latérale (11) présente un retour (13) à angle droit, dans lequel est ménagée une ou plusieurs ouvertures (13a) pour la fixation de l'enveloppe métallique sur un mur.

A l'extrémité supérieure de chaque paroi latérale est prévue une encoche (14) en arc de cercle, dont le rayon correspond à celui du tube (5).

10 Les deux encoches (14) servent de logement pour le tube (5) et permettent la suspension de la couverture (4) et du sac (3) sur l'enveloppe (10).

15 Bien entendu, la couverture anti-feu (4) pourrait être suspendue dans l'enveloppe métallique (10) sans le sac (3), le tube cylindrique (5) aurait alors une fente de largeur inférieure à l'épaisseur de la couverture pliée (4) afin de pincer seulement cette dernière.

Cette enveloppe métallique (10) constitue une protection supplémentaire pour la couverture anti-feu (4) et éventuellement son sac (3), et convient particulièrement pour l'industrie et les collectivités.

20 Dans l'exemple de réalisation montré à la figure 5, le dispositif anti-feu selon l'invention, c'est-à-dire la couverture anti-feu (4) rangée dans le sac (3), n'est plus pincé à l'aide d'un tube fendu comme dans l'exemple des figures 1 et 4 mais entre deux fers plats (15,16) parallèles. Ces deux fers plats sont reliés ensemble, par leurs extrémités, au moyen
25 de deux boulons (17) et écrous (18) et sont maintenus à une distance déterminée l'un de l'autre par des rondelles ou écrous (19) enfilés ou selon le cas vissés sur la tige de chacun de ces boulons (17) entre les deux fers.

30 L'intervalle ainsi délimité entre les deux fers plats (15,16) par les rondelles ou écrous correspond à la fente du tube de l'exemple de la figure 1, et a une largeur inférieure à l'épaisseur du sac (3) augmentée de celle de la couverture (4) pliée dedans de façon à assurer le pincement de la couverture (4) à travers le sac, lorsqu'elle est enfilée entre ces deux fers (15,16).

35 Dans une forme de réalisation préférée qui est celle représentée à la figure 5, un des fers, en l'occurrence le fer (15) est enfilé à l'extrémité supérieure du sac (3), par une ouverture (3d) ménagée à chaque

extrémité latérale de celui-ci, et l'autre fer (16) est plus long et présente deux trous (20) pour son accrochage sur un mur.

Outre leur fonction de pincement, le fer (15) sert alors à retenir le sac (3), lorsqu'une traction est exercée sur la couverture (4) et le
5 fer (16) sert à suspendre l'ensemble à un mur ou autre.

Cette forme de réalisation est particulièrement avantageuse parce que très simple et peu coûteuse et que l'intervalle entre les deux fers peut être modifié très simplement par changement des rondelles ou écrous (19).

10 Il est à noter que, dans ce dernier cas, la couverture est pincée à travers une seule épaisseur de sac au lieu de deux épaisseurs dans les cas précédents.

Bien entendu, la présente invention ne se limite pas aux seules formes d'exécution décrites ci-dessus à titre d'exemples non limitatifs,
15 elle en embrasse au contraire toutes les formes de réalisation mettant en oeuvre des moyens équivalents.

C'est ainsi que par exemple, une ficelle pourrait être passée dans l'extrémité supérieure (3a) du sac (3) au lieu de la tige (8), cette ficelle nouée permettrait de suspendre le sac (3) et de supprimer éga-
20 lement le crochet (6), ou que le tube destiné à pincer la couverture pourrait être carré, avoir une section triangulaire...etc., ou encore que d'autres moyens pourraient être employés pour pincer la couverture, sans que l'on sorte pour autant du cadre de l'invention.

-REVENDICATIONS-

1- Couverture anti-feu du type comprenant un sac (3) en forme de housse dans lequel est rangée la couverture (4), caractérisée en ce que le sac (3) est ouvert à son extrémité inférieure (3c), en ce que la
5 couverture anti-feu (4) est maintenue à l'intérieur de ce sac (3) par des moyens de type à pince (5 ; 15,16) agissant sur elle à travers l'extrémité supérieure (3a) du sac (3) et en ce que des moyens sont prévus pour suspendre le sac (3) par son extrémité supérieure (3a) indépendamment de la couverture (4).

10 2- Couverture anti-feu selon la revendication 1, caractérisée en ce que les moyens de type à pince sont formés par un tube (5) de longueur sensiblement égale à la largeur de la couverture (4) pliée, et montrant une fente longitudinale (5a) de largeur inférieure à au moins une épaisseur du sac (3) augmentée de celle de la couverture (4) pliée dedans.

15 3- Couverture anti-feu selon la revendication 1, caractérisée en ce que les moyens de type à pince sont formés par deux fers plats parallèles (15,16) reliés ensemble et maintenus à une distance l'un de l'autre inférieure à au moins une épaisseur du sac (3) augmentée de celle de la couverture (4) pliée dedans

20 4- Couverture anti-feu selon la revendication 3, caractérisée en ce que l'un des fers plats (15) est enfilé à l'extrémité supérieure du sac (3) et en ce que l'autre fer plat (16) présente des moyens d'accrochage (20) sur un mur ou similaire.

5- Couverture anti-feu selon la revendication 2, caractérisée
25 en ce que les moyens de suspension du sac (3) comprennent d'une part, une tige rigide (8) passée le long de cette extrémité supérieure (3a) du sac (3) et dont chaque extrémité est introduite dans le trou (7c) d'un capuchon (7) fermant une extrémité du tube (5), et d'autre part des moyens de suspension ou de soutien du tube (5).

30 6- Couverture anti-feu selon la revendication 5, caractérisée en ce que les moyens de suspension du tube (5) sont formés par au moins un crochet (6) disposé à l'opposé de la fente (5a) de ce tube.

7- Couverture anti-feu selon l'une des revendications 5 ou 6, caractérisée en ce qu'au moins une extrémité de la tige (8) est filetée
35 et est apte à être vissée dans un taraudage correspondant du trou (7c) du capuchon (7) associé.

8- Couverture anti-feu selon l'une des revendications 5 ou 7,

caractérisée en ce que les moyens de soutien du tube (5) sont formés par un boîtier métallique rigide (10) ouvert à ses extrémités supérieure et inférieure, qui est apte à envelopper la couverture anti-feu (4) rangée dans son sac et à retenir par son extrémité supérieure le tube (5).

5 9- Couverture anti-feu selon la revendication 8, caractérisée en ce qu'une encoche (14), de forme complémentaire du contour du tube (5), est ménagée à l'extrémité supérieure de chaque paroi latérale (11) du boîtier (10), pour le logement de ce tube (5).

10 10-Couverture anti-feu selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce qu'elle présente à une extrémité des découpes (4a) de façon à former deux languettes (4b) destinées à faire saillie par rapport au boîtier (10) et/ou au sac (3) lorsque la couverture (4) est rangée dans celui-ci.

0159951

FIG.1

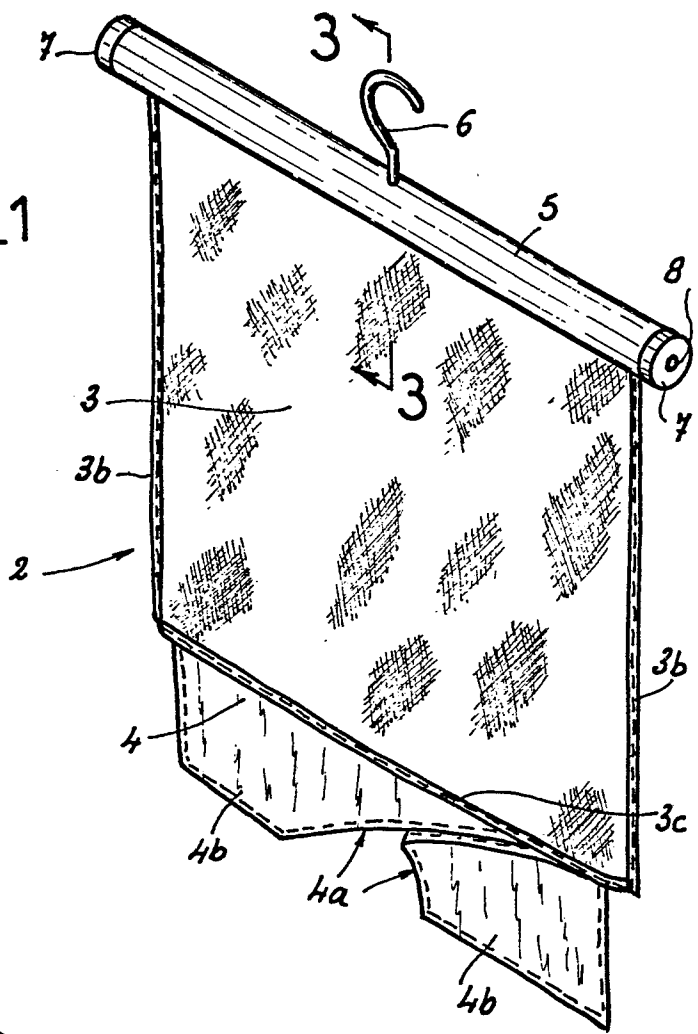


FIG.2

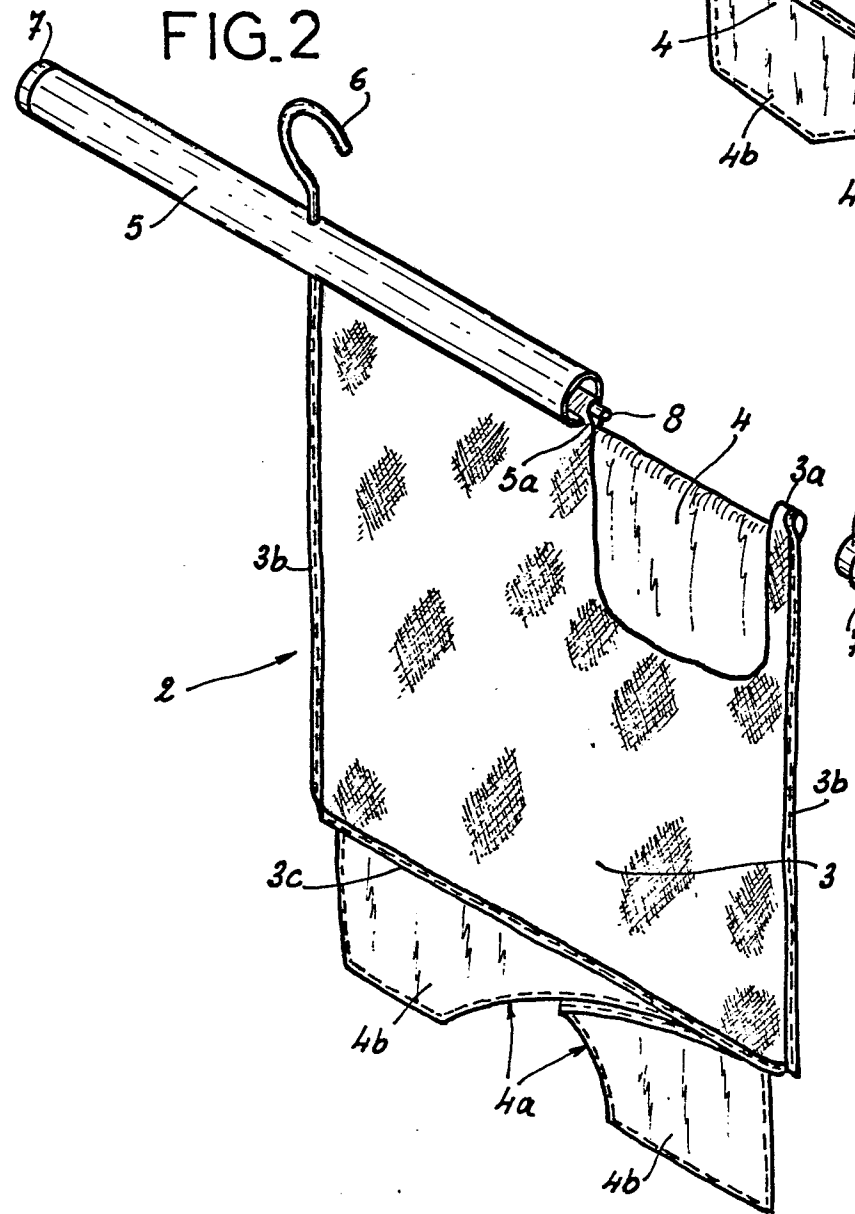


FIG.3

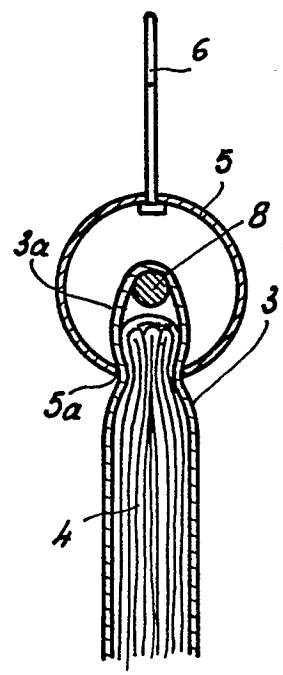


FIG. 4

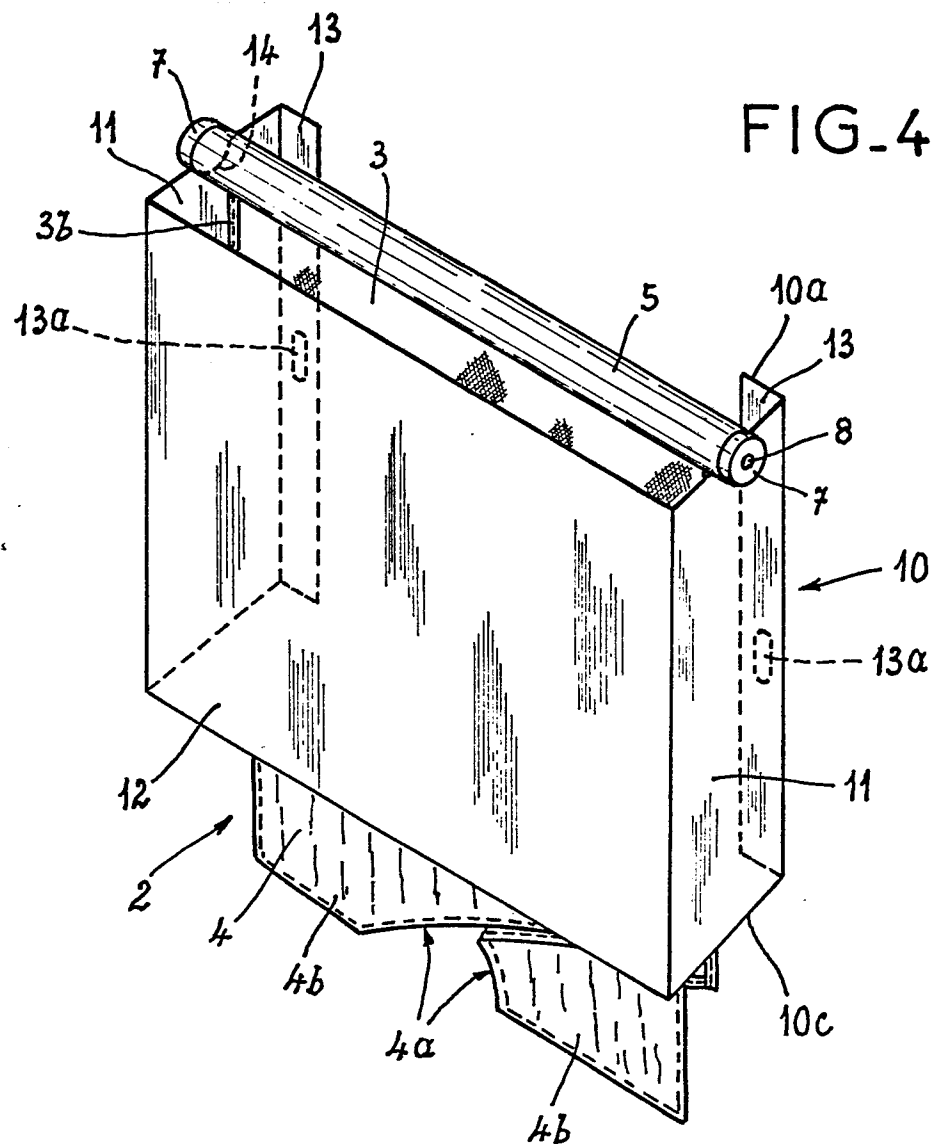
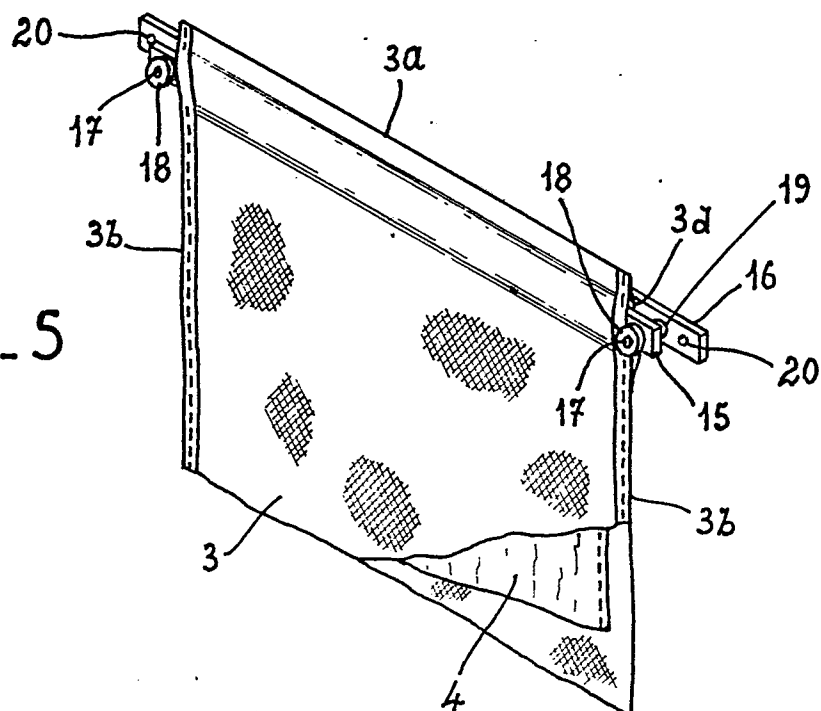


FIG. 5





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ³)
A	FR-A-2 149 143 (WALLIS) * Page 2, lignes 10-18, figure 1 *	1,10	A 62 C 7/00
A	FR-A-1 230 591 (CEA) * Page 2, colonne 1, lignes 43-47, colonne 2, lignes 2-4, figure 1 *	1,8	
A	US-A-2 805 013 (COMFORT) * Colonne 1, ligne 72 - colonne 2, ligne 2, colonne 2, lignes 7-13, colonne 3, lignes 4-5; figures 1,2 *	2,6	
A	GB-A- 27 995 (WRIGHT) (A.D. 1912) * Page 2, lignes 48-51, figures 4,6 *	5	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)
			A 62 C A 47 J
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 17-06-1985	Examineur JUGUET J.M.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	